

COMMUNE DE FLAVIAC - ARDECHE -

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 février 2017 à 18 heures**

Le 20 février deux mil dix-sept à 18 heures,
Le conseil Municipal de la commune de FLAVIAC dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Gérard Béal, Maire, en session ordinaire.

Convocation : 16/02/17

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Nombre de votants : 12

Présents : AUDINOS Maryvonne, BÉAL Gérard, CHAMP Luc, CONSTANT Michel, HILAIRE Valérie, MALEGUE Claude, MARCHOIS Fabrice, PERRET Didier, QUATREMERE Gilles, STABLO Marielle, VICENTE Georges.

Absent(e)s : MARTIN Aline, RICHARD Evelyne, RUBINI Morgane, TONKENS Gerben,

Pouvoir(s) : RICHARD Evelyne à MARCHOIS Fabrice

Secrétaire de Séance : HILAIRE Valérie

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal :

Après délibération le compte-rendu du 16 janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

Vote du compte administratif et approbation du compte de gestion : M. le Maire rappelle les 2 réunions de la commission finances durant lesquelles le compte administratif 2016 a été présenté et commente les résultats, lesquels peuvent se résumer ainsi :

1 - FONCTIONNEMENT

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2015		298 108.93
Opérations de l'exercice	748 055.50	956 473.94
Totaux	748 055.50	1 254 582.87
Résultat de clôture		506 527.37

2 - INVESTISSEMENT

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2014	295 594.71	
Opérations de l'exercice	508 383.34	573 607.54
Totaux	803 978.05	573 607.54
Résultat de clôture	230 370.51	
Restes à réaliser (RAR)		
Besoin ou excédent de financement des RAR		
Excédent ou besoin total de financement	230 370.51	

3 - ENSEMBLE

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	295 594.71	298 108.93
Opérations de l'exercice	1 256 438.84	1 530 081.48
Totaux	1 552 033.55	1 828 190.41
Résultat de clôture		276 156.86

Le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultats sont approuvés à l'unanimité.

Attribution des travaux de rénovation de salles d'animation au Gaucher : M. le Maire cède la parole à Mme Marielle STABLO qui commente et analyse les offres reçues ainsi que le tableau récapitulatif des candidatures retenues.

Le Conseil Municipal valide le rapport de présentation ainsi que l'attribution des lots comme suit :

N° lot	Désignation	Décision de la commission	Attributaire	Montant € H.T.
1	DÉMOLITION / MAÇONNERIE	Attribué	FT CONSTRUCTION	32 610.80
2	MENUISERIES EXTERIEURES ALU	Attribué	INOX ALU CONCEPT	14 821.00
3	MENUISERIES INTERIEURS BOIS	Attribué	CHAZALON et Cie	37 135.00
4	CLOISONS / PLAFONDS / PEINTURE	Attribué	SOULIER DUNY	33 758.00
5	CHAPE ISOLANTE PROJETEE	Attribué	ISOL DROME ARDECHE	6 021.00
6	CARRELAGE	Attribué	DAVID CARRELAGE	15 454.50
7	CHAUFFAGE / PLOMBERIE / VENTILATION	Attribué	SALLEE	38 154.94
8	ÉLECTRICITÉ	Attribué	CONTACT ELEC	14 873.52

Approbation du rapport de la CLECT relatif à la neutralité fiscale : M. le Maire après avoir exposé les modifications fiscales induites par la fusion de la CAPCA et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux au 1^{er} janvier 2017 cède la parole à M. Gilles QUATREMERRE qui détaille le rapport de la CLECT. Après délibération, le conseil approuve le rapport relatif à la neutralité fiscale et le prélèvement à opérer sur l'attribution de compensation au titre de la neutralité fiscale.

Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à la CAPCA : M. le Maire, rappelle les dispositions de la loi ALUR concernant le transfert automatique de la compétence PLU à la CAPCA à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération.

Compte tenu de l'avancée du processus de révision engagé par la Commune, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU au 27 mars 2017.

Divers :

- Ecole élémentaire : M. le Maire confirme la fermeture d'une classe élémentaire à la rentrée de 2017 due à une baisse des effectifs.
- Travaux sécurisation voirie : M. le Maire fait part de la nécessité d'effectuer des travaux de mise en sécurité de voies communales. Des devis seront demandés.
- Révision du PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation) : réunion de travail le 20/03 à 9h30 puis réunion publique le 23/03 à 18h00
- Commission finances : lundi 20 mars à 18h00
- Conseil municipal des enfants : Mme HILAIRE informe que la présentation du dispositif auprès des classes concernées a suscité un vif intérêt de la part des enfants.
- Elections 2017 :
 - o 23 avril et 7 mai : élection présidentielle (Bureau de vote ouvert de 8h à 19h)
 - o 11 et 18 juin : élections législatives (bureau de vote ouvert de 8h à 18h)

La séance est levée à 20h15

Gérard Béal,
Maire de Flaviac



Valérie HILAIRE
Secrétaire